

La DDM (dispensation directe de médicaments) au cabinet médical doit rester!

Deuxième newsletter aux membres de la FMP Section Zurich et à tous les titulaires de l'autorisation de DDM de Zurich et Winterthour

La FMP incite tous les médecins ayant obtenu l'autorisation de DDM dans les villes de Zurich et Winterthour en 1998 à s'opposer à son abrogation.

Chères et chers collègues,

Après que le Tribunal administratif de Zurich ait déclaré invalide l'interdiction de la délivrance directe de médicaments au cabinet médical dans les villes de Zurich et Winterthour, le Conseil d'Etat a

commencé à accorder de telles autorisations de DDM à des médecins de Zurich et de Winterthour, et 87 autorisations ont été accordées à ce jour. Après intervention politique des pharmaciens, plus de 700 demandes d'autorisation de nos collègues ont été suspendues, c'est-à-dire «gelées».

Après que les pharmaciens aient échoué dans deux votations sur leur monopole de délivrance des médicaments, ils ont abandonné la voie politique pour reprendre la discussion juridique en tentant de se mêler à la procédure d'autorisation suspendue.

Demande d'admission / Fiche de mutation

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____

Adresse	Cabinet	Privé
Rue	_____	_____
NPA/Lieu	_____	_____
Tél.	_____	_____
Fax	_____	_____
E-Mail	_____	_____

Spécialité: Médecine générale Médecine interne Psychiatrie Pédiatrie Gynécologie autre: _____

Titre de Dr: oui non Diplôme fédéral depuis _____ Cabinet privé depuis _____

Membre d'une organisation professionnelle: FMH Société médicale du canton de: _____

SSMG SGIM SGP SVPTA SSPP Gyn. + Obstétrique autre: _____

Seriez-vous intéressé/e par une activité de politique professionnelle? oui non Si oui dans quel domaine? _____

Seriez-vous intéressé/e à travailler en tant que membre actif au sein de la FMP? au comité dans un groupe de travail

autres activités

Lieu et date: _____

Signature: _____

Envoyez à: A. Benyamini, FMP-Sekretariat, Letzacherstrasse 37, 8117 Fällanden

Tél. 01-825 26 55, Fax 01-825 21 50, E-Mail: benyamini@dial.eunet.ch

La DDM (dispensation directe de médicaments) au cabinet médical doit rester!

Ils ont déposé une motion en tant que parti ayant tous les droits dans toutes les requêtes de médecins des villes de Zurich et Winterthour ayant demandé d'être reconnus comme titulaires d'une pharmacie privée. Le Service de la santé publique du Canton de Zurich a demandé aux médecins concernés de prendre position à ce sujet.

L'AGZ (société médicale de Zurich) et la FMP soutiennent leurs membres. L'AGZ a donc consulté les médecins concernés pour préparer une prise de position. Mais il lui manque encore quelque 200 réponses. Nous demandons donc à tous les membres de la FMP de s'annoncer à l'AGZ. Ce n'est que tous ensemble que nous serons forts.

Le Service de la santé publique va édicter une ordonnance sur les requêtes de DDM gelées après avoir traité la «requête des pharmaciens». Ce qui exige une manière de faire coordonnée. Le Service de la santé publique du Canton de Zurich ne pourra pas simplement ignorer un corps médical qui se présente en bloc serré.

La FMP continue à s'engager pour une activité de pratique ambulatoire libérale. Nous n'acceptons aucune protection en faveur des pharmaciens. Vous pouvez être sûrs que si les villes de Zurich et Winterthour tombent, les pharmaciens ne tarderont pas à s'opposer à la DDM dans leurs agglomérations! Le corps médical en pratique ambulatoire a déjà fort à faire avec la baisse d'attractivité de sa profession, sans parler de la baisse de son pouvoir d'achat et des règles toujours plus compliquées de sa succession.

Tous les buts de la FMP sous: www.fmpnet.ch

La patiente et le patient doivent pouvoir décider librement où ils veulent prendre leurs médicaments: chez leur médecin, leur pharmacien ou dans une pharmacie centrale. La FMP n'admet pas que des limitations inutiles compliquent le libre accès aux médicaments, voire l'interdisent; d'autant plus que cela est en contradiction flagrante avec la volonté déclarée du corps électoral zurichois. La FMP soutient ses membres et se défend contre tout ce qui complique la pratique médicale et toutes les réglementations étatiques inutiles. Vous nous soutenez en étant ou devenant membre. Tous ensemble nous sommes forts, incontournables et politiquement considérés! ●

*Avec mes salutations les meilleures
Dr méd. Hans-Ulrich Bürke
Président de la Section Zurich de la FMP*

Le talon d'inscription en annexe doit vous inciter à devenir membre de la FMP. La FMP compte plus de 800 membres et s'engage pour un corps médical aussi autonome qu'indépendant.

Die deutsche Fassung erschien in ARS MEDICI 14/05.